



3130000 Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification

Prime de fin d'année	1
Avantage en nature	1
Frais de transport.....	1

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 24 octobre 2011 (106.881)

Prime de fin d'année

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, automatiquement prolongée par périodes successives d'un an.

Avantage en nature

CCT du 30 novembre 2009 (96.504)

Conditions de rémunération et de travail et remplacement de la convention collective de travail du 27 février 2008

Articles 1, 20, 21 et 43.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 27 février 2008 (87.314), modifiée par les CCT du 24 octobre 2011 (106.882) et du 19 décembre 2013 (119.809)

Intervention de l'employeur dans les frais de transport des travailleurs.

Art. 1, 2, 4 au 7, le pourcentage est augmenté dans l'art 4 par l'art.2 de la CCT 106.882, l'art.5 est complété par la CCT 106.882, à partir du 1^{er} janvier 2012, la distance dans l'art.2 est remplacée, l'art.3 est supprimé et l'art.4 est modifié par la CCT 119.809 à partir du 1^{er} janvier 2014.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.